

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON Limousin, les Mairies de Limoges, Boussac-Bourg, Ayen, Malemort-sur-Corrèze, Saint-Junien, La Souterraine, Saint-Priest-sous-Aixe, l'EPLEFPA de Brive-Voutezac, l'IFCE et Haras National de Pompadour.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>, sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

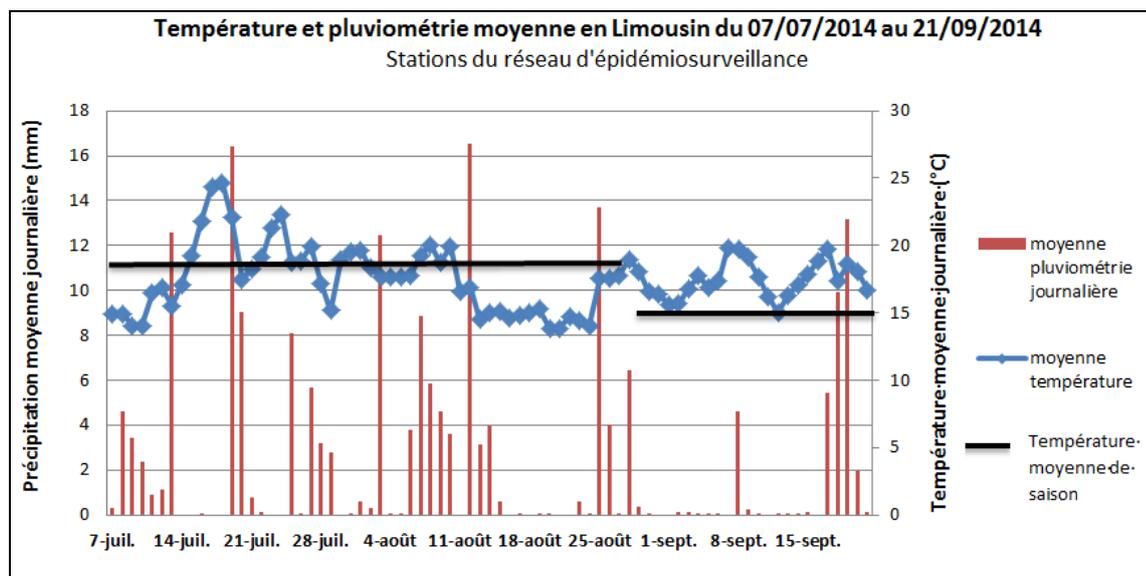


Sommaire

METEO	P.1
FEUILLUS-CONIFERES	P.2
TIGRE DU PLATANE	P.2
MINEUSE DU MARRONNIER	P.3
PROCESSIONNAIRE DU PIN	P.3
GALERUQUE DE L'AULNE	P.4
BLACK ROT DU MARRONNIER	P.4
OÏDIUM	P.5
ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTES A MASSIF, PLANTES SOUS SERRE.	P.6
PSYLLES	P.6
CHRYSOMELES	P.7
FOCUS REGLEMENTAIRE : CERTIBIocide	P.8

Météo

Les données météo présentées correspondent à la période des observations données dans ce bulletin.



Directeur de publication :

Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
05 55 10 37 90
accueil@limousin.chambagri.fr

Référent filière et rédacteur du bulletin :

Sophie ANRIGO
FREDON Limousin
13 rue Auguste Comte - CS 92092
87070 LIMOGES
05 55 04 64 54
sophie.anrigo@fredon-limousin.fr

Le mois de juillet 2014 fut marqué par une instabilité des conditions météorologiques. En effet, des périodes chaudes et sèches ou fraîches et pluvieuses n'ont cessé de s'enchaîner. Néanmoins, la moyenne des températures de juillet 2014 reste similaire aux moyennes de saisons.

Août 2014 a été un mois frais, avec des températures nettement inférieures aux moyennes de saisons, et particulièrement pluvieux.

A l'inverse, le mois de septembre 2014 a été chaud et sec durant la première quinzaine du mois (nettement supérieure aux moyennes de saison).

Les conditions climatiques des 3 derniers mois ont donc été très variables, ce qui est en mesure de perturber fortement le développement des ravageurs.

Feuillus - Conifères

Ravageurs

Tigre du Platane (*Corythucha ciliata*)

Végétal touché : Platane

Nuisibilité : +

Eléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°1 du 07/04/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>



Photos FREDON Limousin

Dépigmentation foliaire due au tigre du platane

Observations du réseau

Des tigres du platane ont été observés sous les feuilles de platanes à Saint-Junien (87), Tulle (19), Voutezac (19) et Ayen (19), avec une intensité moyenne et une fréquence élevée.

On observe également sur les sites contaminés des dépigmentations importantes sur les feuilles, symptômes causés par les piqûres de nutrition des tigres.

Seuil de nuisibilité : 40 % de la surface foliaire dépigmentée.

Evaluation du risque - tigre du platane

Sur les sites contaminés, le seuil de nuisibilité est atteint, avec des taux de surface foliaire dépigmentée à plus de 40 %. A Ayen (19), on constate également une chute prématurée des feuilles, pouvant s'expliquer par cette forte présence de tigres.

Les platanes sont affaiblis par la présence de tigres tout au long de l'année et ce depuis plusieurs années. Cependant, à ce stade de l'année, le cycle de végétation est terminé, les risques sont donc limités.

Mesures prophylactiques : Eviter les élagages drastiques. De plus, une réflexion sur le choix des essences d'arbres implantées dans les villes doit être portée, surtout pour des arbres d'alignement. Il est en effet conseillé de choisir des variétés plus robustes et résistantes à certains ravageurs et de diversifier les essences d'arbres.

Par exemple, la variété Platanor® Vallis clausa est partiellement résistante aux tigres. Ce platane est issu de l'hybridation de plants naturellement résistant, provenant d'Amérique, avec des platanes de l'espèce orientale.

Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Végétal touché : Marronnier

Nuisibilité : ++

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal n°3 du 17/06/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>



Photos FREDON Limousin

Observations du réseau : Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, un piégeage par phéromones a été mis en place à partir du 30 avril sur 3 communes du Limousin : Pompadour (19), Saint-Junien (87) et Boussac-Bourg (23). Ce piégeage est toujours en cours ; un bilan sera fait au prochain BSV.

De nombreuses mines ont également été dénombrées à Saint-Junien (87) où l'on en compte environ 40 par feuilles de marronniers.

Mines de mineuses du marronnier

Evaluation du risque - mineuse du marronnier

A cette période de l'année, on observe la troisième et dernière génération de mineuses. Cette attaque est la plus forte de l'année. En effet, il est estimé que la population de mineuses est multipliée par 10 à chaque génération. Malgré les dégâts importants la mineuse du marronnier a un impact faible sur la vigueur des marronniers et ne semble pas mettre en danger leur vie en milieu urbain.

Mesures prophylactiques : Ramasser et éliminer les feuilles mortes. L'insecte hiverne dans les feuilles tombées au sol et ne peut survivre en dehors de son abri foliaire. Un ramassage minutieux des feuilles sous l'arbre, ainsi que dans les zones arbustives et buissons à proximité des marronniers, peut conduire à l'élimination de la mineuse sur le site pendant l'hiver et limiter les dégâts la saison suivante.

Processionnaire du pin (*Thaumetopoea Pityocampa*)

Végétal touché : Pin

Nuisibilité : ++

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°1 du 07/04/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>.



*Piège à phéromone
Processionnaire du Pin*

Actuellement les chenilles de processionnaires s'apprêtent à passer l'hiver dans les nids qu'elles vont construire. Elles n'en sortiront que la nuit pour se nourrir des aiguilles de pin et consolider le nid. La fin de la période de vol des papillons de processionnaires du pin arrivant, le piégeage effectué dans le cadre du réseau se termine.

Observations du réseau : Depuis le 15 juin, 2 pièges à phéromones ont été positionnés à Ayen (19). Environ une vingtaine de papillons ont été piégés toutes les 2 à 3 semaines. Aucun pic de population n'a été observé. Cela peut s'expliquer par la localisation du piégeage qui peut perturber le vol des processionnaires du pin (village de vacances).

Evaluation du risque – processionnaire du pin

Sur les sites suivis, nous n'avons pas observé de dégâts de type défoliation précoce. Néanmoins, il faut être particulièrement vigilant dans les lieux publics très fréquentés où la présence de chenilles constitue un danger pour l'homme (risque d'allergie, d'urtication...).

Surveiller l'apparition des nids.

Mesures prophylactiques: A cette période de l'année, il est recommandé d'implanter des nichoirs à mésanges à proximité des arbres atteints afin que les mésanges, en se nourrissant des chenilles, régulent les populations de processionnaires. La première année, les nichoirs doivent être posés avant le mois d'octobre à hauteur de 8 nichoirs par hectare. Ils devront ensuite être nettoyés chaque année. De plus, il est possible de lutter mécaniquement contre l'installation des nids d'hiver, en les prélevant dès leur apparition en automne.

Il est recommandé d'ébouillanter les nids récoltés, permettant ainsi d'éviter la dispersion des poils urticants. Pour cela, il est indispensable de porter les équipements de protections individuelles nécessaires pour se protéger des soies urticantes (même si le nid semble vide, il contient des soies urticantes !).

Galéruque de l'Aulne (*Agelastica alni*)

Végétal touché : Aulne

Nuisibilité : ++



Photo FREDON Limousin

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°4 du 22/07/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau: Les aulnes du site de Corrèze (19) présentent des perforations du feuillage très importantes, dues à la présence de galéruque (coléoptère) observée le mois dernier. L'intensité et la fréquence de l'attaque sont élevées.

Dégâts dus aux galéruques de l'aulne

Evaluation du risque – galéruque de l'Aulne

Plusieurs générations de galéruque se sont enchaînées sur le site de Corrèze, les dégâts sont importants ; toutes les feuilles sont perforées. La chute des feuilles a commencé sur ce site. Les aulnes sont affaiblis.

Cependant on arrive bientôt à la fin de la période de végétation, les risques à venir sont donc faibles.

Mesures prophylactiques: Enlever si possible les larves pour éviter la prolifération (dès le printemps). Ramasser les adultes, en posant un grand drap au sol et en secouant l'arbre.

Maladies

Black Rot du marronnier (*Guignardia aesculi*)

Végétal touché : Marronnier

Nuisibilité : ++

Éléments de biologie : Champignon ascomycète qui passe l'hiver dans les feuilles tombées au sol. En avril, les fructifications hivernales libèrent des spores qui vont contaminer les feuilles les plus proches du sol. Les symptômes se traduisent au début par des taches claires de petite taille, parfois translucides et peu visibles sur les folioles. Ensuite, les taches prennent une couleur brune auréolée de jaune, puis suit l'enroulement de la feuille et enfin une défoliation par temps sec.

Observations du réseau : Des taches de Black Rot ont été signalées à Saint-Junien (87) avec une intensité de 0,5 mines par feuille, ainsi qu'à Voutezac (19) avec une intensité de 1,5 mines par feuille.

Seuil de nuisibilité : 60 % de la surface foliaire infectée.

Evaluation du risque - black rot du marronnier

Le seuil de nuisibilité est complexe à évaluer puisque les feuilles de marronniers sont également infestées par la mineuse du marronnier. Il faut être vigilant aux périodes pluvieuses à venir qui pourraient favoriser la propagation du champignon. Cependant on arrive bientôt à la fin de la période de végétation et le développement de la maladie semble encore limité.

Mesures prophylactiques : Eviter l'émondage et désinfecter les outils de taille, ramasser et éliminer les feuilles mortes.

Il est possible de déverser de l'eau chaude (80°C) autour de l'arbre à l'automne pour détruire tous germes encore présents. Couper les rejets à la base du tronc et le feuillage proche du sol.

Oïdiums (*Erysiphe*, *Microsphaera*, *Podospharea*, *Spaerotheca*.)

Végétaux touchés : Platane, érable, annuelles

Nuisibilité : ++

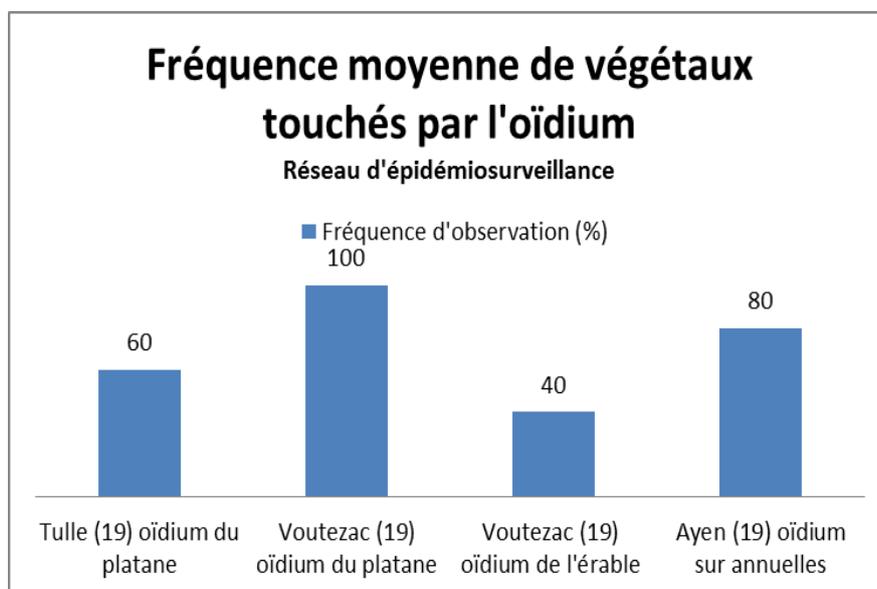


Oïdium sur feuille de platane

Eléments de biologie : Maladie causée par des champignons du groupe des ascomycètes et caractérisée par l'apparition d'un feutrage blanc d'aspect farineux à la surface des organes parasités. La croissance des tissus végétaux est alors perturbée. L'ensemble des altérations aboutit au dessèchement des organes. Généralement, l'évolution des champignons responsables des oïdiums reste externe. Les filaments mycéliens s'entrecroisent à la surface de l'épiderme et s'y fixent pour se nourrir. Ces champignons se développent avec une humidité de 70 à 80 %. Le mycélium fructifie très rapidement et produit des spores, qui germent dès que la température atteint 15 à 20°C. La dispersion des conidies s'effectue par le vent, souvent sur de très longues distances. En fin de saison, sur les organes malades,

apparaissent de petites ponctuations brun-roux ou noirâtres (périthèces), qui sont, avec le mycélium, une des formes de conservation du champignon.

Observations du réseau : Plusieurs cas d'oïdium ont été détectés par le réseau



La présence d'oïdium n'a été détecté qu'en Corrèze. En Haute-Vienne et en Creuse, les observateurs n'ont pas observé d'oïdium.

Evaluation du risque - oïdiums

Les températures douces de l'été et la pluviométrie élevée sont les causes du développement du champignon à l'origine de la maladie de l'oïdium. Il est complexe d'expliquer pourquoi la maladie de l'oïdium n'a pas été remarquée dans les autres départements; les conditions climatiques étant pourtant relativement similaires.

Il faut être vigilant aux périodes pluvieuses à venir qui pourraient favoriser la propagation du champignon. Cependant l'oïdium contribue à affaiblir les végétaux, mais n'est pas de nature à les mettre en danger.

Mesures prophylactiques : Supprimer les parties oïdiées

Autres ravageurs et maladies observés sur feuillus et conifères :

- ✚ **Cochenille** sur mûrier platane à Voutezac (19) avec une fréquence forte et une intensité faible ;
- ✚ **Anthracnose** sur platane à Voutezac (19) et Corrèze (19) avec une fréquence élevée et une intensité faible ;
- ✚ **Tenthrede limace** sur aulnes à Corrèze (19) avec une fréquence et une intensité faible ;
- ✚ **Tâches noires sur érable** à Corrèze (19) avec une fréquence et une intensité faible ;
- ✚ **Pucerons** sur tilleul à Saint-Junien (87) avec une fréquence et une intensité faible ;
- ✚ **Mineuses** sur tilleul et érable à Corrèze (19) avec une fréquence et une intensité faible.

Arbustes d'ornement, plantes à massif, plantes sous serre

Ravageurs

Psylle (*Arytinnis hakani*)

Végétal touché : Laurier sauce

Nuisibilité : +



Psylle

Éléments de biologie : Les psylles sont des insectes « piqueurs-suceurs », de l'ordre des hémiptères, de couleur vert à brun, ils mesurent 2-3 mm de long et ressemblant à de très petites cigales ou à des pucerons ailés. Leur nom signifie « puce » en grec, indiquant leur faculté à sauter grâce à des pattes arrière renforcées. Il existe plusieurs espèces de psylles, qui ont en général, chacune, un hôte spécifique.

Les dégâts occasionnés par les psylles sont la production d'un abondant miellat, substance collante et sucrée, sur lequel se développe un champignon noir appelé fumagine. Celui-ci recouvre les feuilles et limite très fortement la photosynthèse. Les feuilles se déforment, s'enroulent et flétrissent avant de tomber. Les bourgeons attaqués par les larves stoppent leur croissance.

Observations du réseau : Des psylles ont été observés sur laurier sauce à Voutezac (19) avec une intensité et une fréquence élevée.

Evaluation du risque - psylle

Si peu de psylles sont présents, il n'y a que très peu de risque pour les végétaux contaminés. Néanmoins, en cas de forte présence de psylle, le risque d'affaiblissement puis de dépérissement des végétaux atteints est important.

Mesures prophylactiques : Eliminer les psylles manuellement ou encore en coupant les parties atteintes. Il est aussi recommandé de favoriser l'installation de certains auxiliaires du psylle, comme les punaises prédatrices, les syrphes (diptères) ou les coccinelles en fabriquant des refuges à insectes ou en faisant des lâchers d'auxiliaires.

Chrysomèles sur osier

Végétal touché : Osier

Nuisibilité : ++

Eléments de biologie : Sous le nom de Chrysomèles sont regroupés plusieurs coléoptères, dont les larves défoliatrices, sont nuisibles pour les végétaux.

Les chrysomèles adultes sont brillantes, et métallisées. Elles hibernent dans les feuilles mortes pour ne réapparaître qu'au printemps suivant, vers la mi-avril.

Une femelle pond entre 200 et 300 œufs, qu'elle cache sur l'envers des feuilles. Il faut compter 3 ou 4 générations par an.

Les larves naissent trois semaines après la ponte. Elles sont plus nuisibles que les adultes, grignotant intensément les feuilles en ne laissant que les nervures. Les feuilles tombent alors prématurément et une défoliation complète peut survenir.



Photo : <http://vodafone.blogspot.fr>

Chrysomele sur osier

Observations du réseau : La présence de chrysomele sur osiers a été détectée à Voutezac (19) avec une fréquence moyenne et une intensité de 1,4 chrysomeles par feuille d'osier.

Evaluation du risque - chrysomeles sur osier

Au jardin d'agrément les osiers sont les plus concernés par les attaques de chrysomeles, avec les lavandes, les peupliers, les saules ainsi que les viornes.

Cependant, à cette période de l'année, tout risque majeur de défoliation précoce est passé.

Mesures prophylactiques : Détruire les feuilles qui portent des œufs ou des larves. En complément, capturer le maximum d'adultes manuellement pour limiter le développement des populations de chrysomeles.

A la fin de l'été détruire les feuilles atteintes, et ne pas les laisser au sol où les insectes pourraient hiberner.

Autres ravageurs et maladies observés sur arbustes d'ornements, plantes à massifs et plantes sous serres :

- ✚ **Thrips** sur chrysanthème à Voutezac (19) avec une intensité et une fréquence moyenne ;
- ✚ **Cochenilles** sur fusain à Voutezac (19) avec une fréquence élevée et une intensité moyenne ;
- ✚ **Rouille** sur osier à Voutezac (19) avec une fréquence et une intensité faible ;
- ✚ **Cochenilles farineuses** sur Echinacea à Voutezac (19) avec une intensité moyenne et fréquence élevée ;
- ✚ **Taches noires** sur rosiers à La Souterraine (23) avec une fréquence élevée et une intensité moyenne ;
- ✚ **Cochenilles** sur Cordyline à La Souterraine (23) avec une fréquence et une intensité élevée ; et cochenilles sur acalypha avec une intensité et une fréquence moyenne ;
- ✚ **Thrips** sur Sauge à La Souterraine (23) avec une fréquence élevée et une intensité moyenne.

Certibiocide

Arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides

L'apparition de nouveaux nuisibles (frelons asiatiques, moustiques tigres) sur le territoire national a mis en exergue la disparité des niveaux de connaissance des intervenants et la nécessité d'encadrer de façon stricte ce domaine d'activité.

L'ensemble de ces mesures permet des conditions d'utilisation et d'application des produits biocides plus sûres et plus efficaces et une responsabilisation des entreprises concernées.

Les utilisateurs en prestation de service et les distributeurs de biocides professionnels, comme les produits désinfectants des surfaces en contact avec des denrées alimentaires, les produits de lutte contre les termites, les produits de traitement du bois, les produits de lutte contre les rongeurs, les produits de lutte contre les oiseaux, les produits de lutte contre les insectes et produits de lutte contre les vertébrés **sont concernés par le certibiocide**.

Cette mesure devient **obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2015**.

Pour les agents des collectivités, la détention d'un certibiocide ne sera nécessaire que dans le cadre d'utilisation de produits biocides professionnels.

Plus précisément, cela concerne les types de produits 8, 14, 15, 18, 20 (23 sous la directive 98/8/CE) et ceux définis au définis I de l'article 13 de la loi du 16 juillet 2013. Les biocides sont répartis en 4 groupes et 22 TP (type de produit)

Ces types de produits (TP) sont visés car leurs utilisations et applications sont le plus souvent réalisées par une entreprise chez des particuliers. Ainsi des populations sensibles (enfants, personnes âgées...) peuvent être exposées à ces produits en cas de mauvaise utilisation.

GROUPE	Définition	TP
1	Désinfectants	TP 1 à 5
2	Produits de protection	TP 6 à 13
3	Produits de lutte contre les nuisibles	TP 14 à 20 (23)
4	Autres biocides	TP 21 à 22

Ce certificat s'obtient après **une formation de trois jours** abordant l'ensemble des points nécessaires à une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides. **Les personnes titulaires d'un certificat ou d'une attestation de formation individuel « certiphyto » valide pour les activités « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » et/ou « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories visées par le texte, peuvent obtenir leur certificat « biocide » après une formation réduite à une journée.**

Il n'y a pas de contact local pour cette procédure, toutes les informations sont à retrouver sur : <https://simmbad.fr/>, rubrique « documentation ».

A RETENIR

FEUILLUS - CONIFERES	<p>RAVAGEURS</p> <p>Tigre du platane: Les feuilles de platane sont en partie dépigmentées et le seuil de nuisibilité est atteint sur la plupart des sites contaminés. Des défoliations ont déjà commencé, les platanes sont affaiblis.</p> <p>Mineuse du marronnier Présente sur la plupart des marronniers en Limousin, elle n'occasionne à ce jour pas de dégâts majeurs mais contribue à affaiblir les arbres.</p> <p>Processionnaire du Pin: Présentes très largement dans le sud de la Corrèze et plus ponctuellement en Haute-Vienne et Creuse. Les risques sont plus importants pour l'homme que pour les pins. Quelques arbres ont tout de même été partiellement défoliés en raison de l'activité des processionnaires.</p> <p>Galéruque de l'Aulne : Ce coléoptère a été observé en juillet. En septembre, sur le même site, on remarque les dégâts occasionnés par les galéruques : nombreuses perforations du feuillage. Cependant on ne constate pas de défoliation précoce.</p> <p>MALADIES</p> <p>Black rot du marronnier : Maladie observée en Corrèze et Haute-Vienne. Elle est souvent confondue avec les mines de mineuses, il est donc complexe d'évaluer l'intensité de la maladie. Néanmoins, en fin de période de végétation, tout risque de défoliations précoces est évité.</p> <p>Oïdium : Les conditions climatiques de cet été (douceur et humidité) sont à l'origine du développement d'oïdium sur divers végétaux en Corrèze. Avec l'arrivée du froid et la chute des feuilles, le risque pour les végétaux devient faible.</p>
ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTES A MASSIF, PLANTES SOUS SERRE	<p>RAVAGEURS</p> <p>Psylles: Insectes détectés en Corrèze sur laurier sauce avec une intensité et une fréquence élevée. Le risque de dépérissement des végétaux touchés est important.</p> <p>Chrysomèles : Un cas a été observé en Corrèze sur osier avec une fréquence et une intensité moyenne. A cette période de l'année, tout risque de défoliation totale ou partielle est évité.</p>

PROCHAIN BULLETIN : FIN OCTOBRE 2014

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

